

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Famille, Î.O., tenue le 3 août 2015, à 20 h 00, à la salle municipale, sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Turcotte.

M. Jean-Pierre Turcotte, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

Sont également présents (es) :

Mesdames les conseillères : Sylvie DeBlois  
Anne Pichette

Messieurs les conseillers: Yves Lévesque  
Arthur Plumpton  
Bruno Simard  
Marc-Antoine Turcotte

### Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2015.
3. Suites de cette séance.
4. Correspondance.
5. Adoption des dépenses.
6. Avis de motion aux fins d'amender le règlement # 2012-258 RMU 05
7. Collecte de feuilles
8. Résolution demande d'aide au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives.
9. Résolution soutirage et déshydratation des boues station de traitement des eaux usées.
10. Résolution autorisant la Directrice-Générale / secrétaire trésorière à participer au Colloque de Zone de la Capitale.
11. Divers
12. Rapport des élus sur les divers comités.
13. Période de questions.
14. Levée ou ajournement de la séance

\*\*\*\*\*

### 1. Adoption de l'ordre du jour

15-97

**Sur une proposition** de Yves Lévesque, **Appuyée par** Anne Pichette, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** que l'ordre du jour précité soit adopté.

### 2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2015.

15-98

**Sur une proposition** de Arthur Plumpton, **Appuyée par** Yves Lévesque, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2015.

### 3. Suites de cette séance

#### 4. Correspondance

#### 5. Adoption des dépenses

15-99

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la directrice générale/secrétaire-trésorière.

**Sur une proposition** de Sylvie DeBlois, **Appuyée par** Marc-Antoine Turcotte, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** d'autoriser le paiement des factures de juillet totalisant 61 230.92\$, ainsi que les comptes à payer au montant de 14 801.98\$ et que le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Famille.

#### 6. Avis de motion règlement # 2015-279 aux fins d'amender le règlement # 2012-258 RMU 05

Bruno Simard, conseiller, donne avis par les présentes qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, le règlement # 2015-279 aux fins d'amender le règlement # 2012-258 RMU 05, sur les nuisances, la paix et le bon ordre.

#### 7. Collecte des feuilles

**Attendu que** la municipalité de Sainte-Famille effectue annuellement la collecte des feuilles.

**Attendu que** la collecte de ces matières compostables visent essentiellement à détourner ces produits du site d'enfouissement.

**Attendu que** les sacs de plastique sont interdits pour déposer les feuilles mortes.

15-100

**En conséquence, Il est proposé par** Marc-Antoine Turcotte, **Appuyé par** Anne Pichette, **et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** d'informer les citoyens que dorénavant le transporteur acceptera uniquement *les sacs de papier recyclable*.

#### 8. Résolution demande d'aide au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives.

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Famille souhaite dans le cadre de sa nouvelle Politique de la Famille et des Aînés mettre en place des aménagements qui incitent les familles à être actives;

**ATTENDU QUE** la patinoire actuelle nécessite des travaux de rénovation et des investissements importants;

**ATTENDU QUE** la patinoire de Sainte-Famille, située au centre du village et près de l'école, est une de nos facilités sportives très utilisée par nos jeunes;

**ATTENDU QUE** dans le cadre de sa Politique Familiale, la population de Sainte-Famille s'attend à une plus grande diversité dans l'offre d'activités sportives et de loisirs pour les jeunes et les aînés;

**ATTENDU QU'**une patinoire dotée d'un toit et d'une surface dure permettrait d'offrir cette diversité en loisirs, cette infrastructure permettrait aussi d'élargir la gamme d'activités sociales à l'intérieur du village de Sainte-Famille;

**ATTENDU QUE** le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives- phase III n'est pas adapté aux petites municipalités qui ne peuvent se permettre d'investir 50% des fonds nécessaires à de telles infrastructures;

**ATTENDU QUE** les petites municipalités ne sont pas organisées comme les grandes villes pour répondre dans les délais exigés;

**ATTENDU QUE** ce projet est admissible au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives-phase III ;

**ATTENDU QUE** les documents requis pour un dépôt ne sont pas tous disponibles à ce stade du projet;

**EN CONSÉQUENCE, sur proposition** de Sylvie DeBlois, **secondée** par Marc-Antoine Turcotte, Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères) de demander au Ministère de l'Éducation, Enseignement supérieur et Recherche

- De permettre aux petites municipalités un cumul de l'aide gouvernementale égal à 80% du coût admissible comme c'est le cas pour les villages nordiques;
- D'accepter de considérer notre demande d'aide financière même si le projet est encore incomplet.

**QUE** la Directrice générale / secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Famille est autorisée à déposer la demande et fournir tous les documents relatifs au projet dans les meilleurs délais.

#### **9. Résolution soutirage et déshydratation des boues «station de traitement des eaux usées».**

**Attendu que** le conseil municipal a pris connaissance de l'offre de ASDR Environnement concernant les coûts de re-pompage qui doivent s'effectuer dans les sacs en place.

**Attendu que** le coût de mobilisation et de démobilité est un coût forfaitaire de 4 310 \$ plus taxes.

**Attendu que** le coût de pompage et déshydratation est quant à lui de 900 \$ plus taxes par tonne de matières sèches pompées.

**Attendu que** le volume de boues estimé est de +/- 3.5TMS.

**En conséquence, sur une proposition** de Arthur Plumpton, **Appuyée par** Bruno Simard, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** d'accorder le contrat à ASDR Environnement, afin de procéder au soutirage et déshydratation des boues «*de la station de traitement des eaux usées de la Municipalité de Sainte-Famille*».

**10. Résolution autorisant la Directrice-Générale/ secrétaire-trésorière à participer au Colloque de Zone de la Capitale.**

15-103

**Sur une proposition** de Anne Pichette, **Appuyée par** Arthur Plumpton, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** que la Directrice Générale /secrétaire-trésorière soit autorisée à participer au Colloque de Zone de la Capitale qui se tiendra les 17 et 18 septembre 2015 à l'Auberge Duchesnay, les coûts d'inscription étant de de 175 \$

**11. Divers**

**12. Rapport des élus sur les divers comités**

**13. Période de questions**

**14. Levée ou ajournement de la séance**

15-104

**Sur une proposition** de Sylvie DeBlois, **Il est résolu à l'unanimité** que la séance soit levée à 9h10.

---

Sylvie Beaulieu g.m.a.  
Directrice générale / Secrétaire-trésorière

---

Jean-Pierre Turcotte, Maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal.*